



<b>EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE</b>	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 16 JUILLET 2021</b>  <i>Date de l'annonce publique : 09.07.2021</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 09.07.2021</i>
<p><i>Présents:</i> M. Frank COLABIANCHI, bourgmestre, Mme Monique SMIT-THIJS, et M. Patrick MICHELS, échevins, MM. Frank DEMUYSER, Carlo LUX, Fernand CAAS, Mohamed BEN KHEDHER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Mme Marie-France BEMTGEN-JOST, MM. Roger MILLER, Gordon BRAUN, conseillers M. Georges FRANCK, secrétaire</p> <p><i>Excusé :</i> M. Youri DE SMET, conseiller (point 2)</p> <p><i>Procuration:</i> M. Youri DE SMET, absent lors de la séance de ce jour, a donné procuration à M. Patrick MICHELS pour voter en son nom (points 1 et 3-21)</p>	

#### 17.I.4 REGLEMENT-TARIF – COURS D'EDUCATION PHYSIQUE : ABROGATION

Le conseil communal,

Revu le règlement du 10 juin 2005 relatif à la fixation des tarifs concernant les droits d'inscription aux différents cours d'éducation physique (pour adultes, seniors, nordic walking ou autres cours d'éducation physique) à 25 € par personne et par trimestre, approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 17 juin 2005,

Considérant que le règlement précité est devenu sans objet et qu'il y a donc lieu de l'abroger,

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

avec toutes les voix décide :

1. d'abroger le règlement du 10 juin 2005 relatif à la fixation des tarifs concernant les droits d'inscription aux différents cours d'éducation physique (pour adultes, seniors, nordic walking ou autres cours d'éducation physique) à 25 € par personne et par trimestre, règlement devenu sans objet,
2. de transmettre la présente à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

(suivent les signatures)

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Bertrange, le 4 août 2021

Le Bourgmestre ff,

Le Secrétaire,

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 16 juillet 2021 portant abrogation du règlement-tarif du 10 juin 2005 relatif aux cours d'éducation physique, approuvée par Mme la Ministre de l'Intérieur le 16 août 2021, a été publiée et affichée à partir de ce jour.



Bertrange, le 27 août 2021

Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre ff

Georges FRANCK  
Secrétaire